



Plan de formation

Bruit en milieu de travail

Autoformation 

Il est connu que le bruit en milieu de travail peut entraîner des conséquences sur la santé auditive des travailleurs. Depuis le 16 juin 2023, des modifications réglementaires relatives au bruit en milieu de travail sont entrées en vigueur. Parmi ces nouvelles réglementations, notons l'obligation de former les travailleurs sur les risques associés au bruit et le port des protecteurs auditifs.

Notre autoformation a donc été conçue avec l'objectif d'éduquer les travailleurs quant à la santé de l'oreille, à la nouvelle réglementation et au port des protecteurs auditifs.

Objectif général

Développer les compétences et les habiletés nécessaires pour se protéger contre les effets néfastes du bruit en milieu de travail.

Objectifs spécifiques

- Comprendre le processus de surdité et ses conséquences sur la vie professionnelle et personnelle
- Comprendre la réglementation applicable au bruit et se familiariser avec les différents éléments
- Se familiariser avec les méthodes d'évaluation du bruit en milieu de travail
- Connaître les moyens de réduction et de contrôle du bruit en milieu de travail
- Utiliser les protecteurs auditifs appropriés et les porter adéquatement

Clientèle visée

- Travailleurs
- Gestionnaires
- Superviseurs SST
- Membres du comité de santé et de sécurité du travail (CSS)

Éléments de contenu

- Importance de l'ouïe dans son quotidien
- Anatomie et fonctionnement de l'oreille
- Son vs bruit
- Échelle de niveau sonore et l'intensité du bruit
- Types de bruits
- Effets du bruit et de la surdité sur la santé
- Processus et conséquences de la surdité
- Législation et réglementation liées au bruit
- Obligations du travailleur et de l'employeur
- Méthodes de mesures du bruit
- Mesures préventives et correctives
- Types de protecteurs auditifs
- Port adéquat de protecteurs auditifs

Durée

- 60 minutes